



# PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## 3. Acheter ou recevoir un véhicule

Démarche pour la carte grise en ligne sur le site : <https://ants.gouv.fr/>  
Volet Immatriculation

Cliquer sur l'onglet « Se connecter » en haut à droite du site internet

 Se connecter

S'identifier avec FranceConnect (via vos identifiants Impôts, Ameli, MSA,..)



Une fois connecté à votre espace, cliquer sur :

1. Nouvelle demande
2. L'immatriculation
3. Acheter ou recevoir un véhicule
4. Je commence la demande
5. Je fais la démarche pour moi-même (titulaire de la « carte grise »)

Saisir le numéro d'immatriculation

Avez-vous un code cession ?

Oui = Code cession donné par le vendeur

Non = Indiquer le numéro de formule et la date de la carte grise

Pour la suite de cette démarche, vous devez suivre les étapes à renseigner.

Pour toutes précisions complémentaires, il convient de contacter le service ANTS, qui est désormais l'unique interlocuteur en la matière au numéro de téléphone **34.00** ou par mail : [siv-part@interieur.gouv.fr](mailto:siv-part@interieur.gouv.fr)

*En dehors du timbre fiscal qui pourra vous être demandé sur certaines démarches, le site internet de l'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés) est gratuit. Soyez vigilant sur les sites internet consultés.*

### Pièces à obtenir du vendeur (ancien propriétaire)

- l'exemplaire n°2 du certificat de cession (Cerfa n°15776\*02) complété et signé
- le certificat de situation administrative du véhicule
- le certificat d'immatriculation (ex carte grise) daté, barré et signé par le vendeur et l'acheteur
- le procès verbal du contrôle technique de moins de 6 mois
- le code de cession

Préfecture des Hautes-Alpes  
28, rue Saint-Arey  
05011 GAP Cedex  
[www.hautes-alpes.gouv.fr](http://www.hautes-alpes.gouv.fr)